S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest

SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

e Arrondissement

Lazis Dezy "Faffargue & Rossell"

Tourneture de l'eau necessaire à leur commerce de pommes de lerre, installe vous la falle mo 3

NUMÉROS D'ORDRE des PIÈCES	DATES des PIÈCES	DÉSIGNATION DES PIÈCES	OBSERVATIONS
1	2	3	4
33.57			
			1
We start	5000000		
7.3			

NUMÉROS D'ORDRE des PIÈCES	DATES des PIÈCES 2	DÉSIGNATION DES PIÈCES	OBSERVATIONS
L.			
		发展的发展。在此种的内容的发展的	
			7
			•.01
1			
			•

NUMÉROS D'ORDRE des PIÈCES	DATES des PIÈCES	DÉSIGNATION DES PIÈCES	OBSERVATIONS
1	2	3	4
2000			
Pro B			
	A STATE OF THE STA		
		The second secon	
			1

190000 SW



mensieura.

COMPTABILITE

10168

Par lettre du 35 juillet 1930, vous avez demandé à notre Service de l'Exploitation de vous fournir l'eau nécessaire à votre demandé de passass de terre sur l'esplacement de d'est que vous secupos sons la halle ne de game de l'arige-l'evy.

d'ai l'honneur de voue faire savoir que nous soumos disposés à former patinfiction à votre desance aux conditions saisentes?

In-los traveso à feire dans l'intérieur du chemis de for, sermions exécutés par les soins de la SNOF à laquelle sour auriez à renburger les déparant en résultant, majorés de 15 % pour frais généraux. Il en sermi de même pour les traveux à entretien reconnue nécessaires par la suite;

25-1'eau fearnie strait factorée à reison de I f. 20 le mj. de prix posvent être acdifié chaque année suivant les fluctuations du prix de l'eau industrielle distribuée à Peris par la compagnie dénérale des haux.

La consommation sermit dvalude forfaithirement à

390 m) pay an.

Nombre S.R.C.F. déclinerait toute responsabilité en ce qui concerne la qualité et la pureté de l'esu fourid

de-La S.B.C.F. ne vous fournirait l'eau qu'autant que ses propres béssias sermient assurés et elle ne pour rait être recheronée au sujet les conséquences qu'un manque d'eau provenant d'une cause quelconque pourrait avoir

50-Yous no pourriez exercer aucun recours contre la Compagnie à raison de la modification par cette dernière de sa canalisation d'eau;

6°-Vous demeureries expressément responsable des domages causés au chamin de l'er et qui sermient une conséquence directe ou indirecte de l'établissement de l'instalistion; A aucune Speque, Stre rendue responsable des domnages causés à l'installation pour quelque cause que ce soit;

20-L'établissement de cette canalisation ne serait autorisé qu'à titre précaire et révocable à toute époque si l'intérêt ou le service du chemin de fer venait à l'exiger et sans que vous puissiez prétendre à aucune indemnité:

accordée et tenir compte, tant des avantages conférée par cette autorisation, que de l'occuration per l'installation du Commina public du chemin de fer, vous auries à vorser annuellement dans les cainses de la S.N.C.F. pendant la durée de sa concension, et à l'Etat ensuite, une redevince de 25 france (indeminité fixe), cotte redevance à sousettre à l'ap repation de l'ideinistration ampérieure pourre têtre revisée tous les cinq ens.

tellation quelle qu'en moit la desse, les lieux servient resis dans leur étet princisif, à voe frois.

11 - se droite dor times sermient reservés.

si vous acceptes des conditions, je vous prie de m'en informer par une levire dans la forme du medèle oi-joint.

tion distinguée. Messieurs, l'ansurance de ma considéra-

IN OURT OF SERVICE

P. LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES RATIONAIS L'Ingénieur en Chef Chef de la Division du Service Général, Signé: Coultié

Fourniture desir a MM Laffarguset Possel Pakis fry

1

SOCIÉTÉ NATIONALE

décembre 41, Boulevard de la Gare (XIII°) AD. TEL. : TRACORLÉ PARIS-63 TÉLÉPHONE | Gobelins 83-10

CHEMINS DE FER FRANÇAIS ON DU SUD CUES

RÉGION DU SUD-OUEST - 26 DEC 1938 19

MATERIEL & TRACTION CHEF DU SERVICE DE LE CHEF DU SERVICE

DU MATERIEL ET DE LA TRACTION

Nº Di 572-30/12 à rappeler dans la réponse

Votre (Nº Sce Général Comptabilité référence | pxx nº 9991 du 16.12.38

à Monsieur le CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

OBJET :

FOURNITURE D'EAU à MM. LAFFARGUE



et ROSSEL à PARIS-IVRY

4. Ne'rildon, 26-12-38

Je n'ai pas d'objection à accorder la fourniture d'eau demandée par MM. LAFFARGUE & ROSSEL, pour l'alimentation d'une machine à laver les pommes de terre, placée sous la halle no 3, en gare de Paris-Ivry.

En raison de l'impureté de l'eau, pouvant nuire au fonctionnement d'un compteur, je suis également d'accord pour évaluer, à forfait, la consommation annuelle à 350 mètres cubes.

Je vous laisse le soin de faire établir le contrat d'usage dégageant la responsabilité de la Société Nationale quant à la pureté de l'eau et à la régularité ou à la cessation de la fourniture.

Quant au prix de la fourniture, je serais d'avis d'appliquer celui qui nous est facturé par la Compagne Générale des Eaux, pour l'éau brute provenant de la Seine, soit un franc trente cinq centimes.

Par ailleurs, ainsi que le propose le Service de l'Exploitation, je n'ai pas d'objection à ce que le réglement de la fourniture commence à partir du ler janvier 1939.

Je vous serais obligé de me tenir au courant de la suite que vous donnerez à cette affaire et de m'adresser 4 copies du contrat pour les besoins de mon Service.

Ent a 77 Laffaren et DU MATERIEL ET DE LA TRACTION
assil be 9,1.39/10/169

LE CHEF DUSERVICE

Maril

1 6 DEC 1938

9.991

SERVICE GENERAL COMPTABILITE

LE CHEF DU BERVICE DE LA VOIR & DES BATIMENTS MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DU MATERIEL ET DE LA TRACTION.

Nous sommes informés per le Service de l'Exploitation que M.M. LAFFARGUE & ROBBEL qui disposent d'un emplacement de 400 mètres carrés, sous la halle nº3 de la gare de Paris-Ivry ont demandé l'autorisation d'installer en 1939 une machine à laver les pommes de terre et la fourniture de l'eau nécessaire à ce lavage.

Le Service de l'Exploitation nous fait connaître en même temps qu'il serait d'avis de régler la fourniture d'eau à partir du ler janvier 1939 par un forfait annuel de 350 mètres cubes et sauf objection de votre part, je compte donner suite sur cette base.

En vue de la facturation, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me renseigner sur le prix de revient pour votre service du mêtre cube d'eau pompé en Seine pour l'alimentation de nos réservoirs.

> LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE & DES BATIMENTS.

> > Stops : Coulkie

9.991

SERVICE GENERAL COMPTABILITE LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE & DES BATIMENTS MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DU MATERIEL ET DE LA TRACTION,

Nous sommes informés par le Service de l'Exploitation que M.M. LAFFARGUE & ROSSEL qui disposent d'un emplacement de 400 mètres carrés, sous la halle n°3 de la gare de Paris-Ivry ont demandé l'autorisation d'installer en 1939 une machine à laver les pommes de terre et la fourniture de l'eau nécessaire à ce lavage.

Le Service de l'Exploitation nous fait connaftre en même temps qu'il serait d'avis de régler la fourniture d'eau à partir du ler janvier 1939 par un forfait annuel de 350 mètres cubes et sauf objection de votre part, je compte donner suite sur cette base.

En vue de la facturation, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me renseigner sur le prix de revient pour votre service du mêtre cube d'eau pompé en Seine pour l'alimentation de nos réservoirs.

DE LA VOIE & DES BATIMENTS,

Signé ; Coullié

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

afsion du silo

COMPTABILITE ES

RÉGION DU SUD-OUEST OCT 19

PARIS, le ...

1 2 SEP 1938 19

EXPLOITATION

SERVICES TECHNIQUES
I.F.

600IO L. I58

REGION DU SUD OUES

ONDISSEMENT OFFICE AND

LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION

à MONSIEUR LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS.

PIÈCE; JOINTES Par lettre du 25 juillet 1938, dont cijoint copie, MM. LAFFARGUE et ROSSELL qui disposent d'un emplacement de 400 mètres carrés, sous la halle N° 3 de la gare de Paris-Ivry, ont demandé l'autorisation d'installer une machine à laver les pommes de terre et la fourniture de l'eau nécessaire à ce lavage.

En raison du trafic important que doivent nous procurer ces négociants, nous avons intérêt à donner satisfaction à cette demande.

D'autre part, comme l'installation d'un compteur d'eau ne peut être réalisée puisqu'il s'agit d'eau industrielle (non filtrée), en provenance de nos réservoirs, (renseignement fourni par le Ier arrondissement) je suis d'avis de régler, à partir du Ier janvier 1939, la question de la fourniture d'eau par un forfait annuel de 350 mêtres cubes.

Je vous serai obligé, sauf objection de votre part, de vouloir bien faire le nécessaire en vue des travaux à effectuer pour la réalisation de cette installation et de m'aviser de la date de leur achèvement.

> P. LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION, L'INGENIEUR, CHEF DE LA SUBDIVISION DES INSTALLATIONS FIXES,

> > Alane

Monsieur le Chef du Service,

L'installation de l'eau existe sur cette occupation. La machine à laver les pommes de terre ne sera mise en service qu'au printemps prochain. Nous n'aurons pas à intervenir, car les intéressés se brancheront eux-mêmes.

> Paris, le 17 Octobre 1938. Le Chef du ler Arrondissement,

> > they

0-10.78 m Vagner

a 16; Udri amova acta (similaria missione da cuer

hips in 1 of clab of ob a five a so is asidelibrati

Muiston

Ent a be justing les 1612 38 11-9991 | Ent a 44 Laffargan et Roch le 9. 1.39 1 0/6/ POMMES DE TERRE EN GROS Carottes, Oignons, Navets Spécialité pour Hôtels et Restaurants

> LAFFARGUE et ROSSEL Ancienne Maison Bos Gare de PARIS-IVRY 101, quai de la Gare ,101, PARIS 13ème

> > PARIS, le 25 Juillet 1938

Société Nationale des Chemins de fer Français Région Sud-Ouest Gare de Paris-Ivry 101, quai de la Gare PARIS,

Monsieur le Chef de Gare Principal,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 20 courant par laquelle vous nous faites savoir que votre Administration est en principe d'accord pour nous accorder la fourniture d'eau de Seine (non filtrée) en provenance des réservoirs de votre gare, et nous vous en remercions.

La période de lavage de la pomme de terre étant passée pour cette campagne, nous pourrions faire partir cette convention du ler Janvier 1939.

Nous vous serions très obligés de vouloir bien nous fixer quant au prix qui nous sera facturé.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Chef de Gare Principal, nos salutation distinguées.

P/ Laffargue et Rossel L'un d'eaux,

Signé : ROSSEL

S. N. C. F.

Région du Sud-Ouest

SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS

___e Arrondissement

Paris. Jury

Ste Moorguin et Mouguet

Installation d'une bascule sur l'un des emplacements mis à la disposition de cette voitété sous la halte nº6

NUMÉROS D'ORDRE des PIÈCES	DATES des PIÈCES	DÉSIGNATION DES PIÈCES	OBSERVATIONS
1	2	3.	4
			10 2 2 2 2 2 2 2 2 2
		Jan y wax had a fee	
7			
			1

sin hulle narch, 30 km, 50 . 9 500 ov in te double, 208 Tree, C.

NUMÉROS D'ORDRE des PIÈCES	DATES des PIÈCES 2	DÉSIGNATION DES PIÈCES	OBSERVATIONS 4
1 -	2	3	
	4 12 1		
1			

NUMÉDOS	A DEAD WHEN LESS			
NUMÉROS D'ORDRE des	DATES	DÉSIGNATION DES PIÈCES	OBSERVATIONS	
PIÈCES	PIÈCES		4	
1 -	2	3	No Policies de la company	
CLA CARRE				
	44.00			

S. M. C. PARIS IE

SOCIÉTÉ MATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

R.C. Seine Nº 276.448 B

19 AVR 1939

RÉGION DU SUD-OUEST

Division des Etudes 60010 L. 157

:0 JUL 1939

- 20 AVRIL 1939 Nº VOIE ET BATIMENTS DIVISION DU SERVICE GÉNÉRAL

REGION DU SUD-OUESTAGE VALHUBERT (13 APPL) TEL GOB 98-70 21 AVR 1939 11-173H

LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION.

à Monsieur Le CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS.

Emplacements mis à disposition de la Société MORQUIN et MUGUET sous la halle nº 6 de la gare de Paris-Ivry. Installation sur l'un des emplacements, d'une bascule appartenant à cetté Société.

Par lettre du 9 mars 1939 dont copie est ci-jointe, nous evons fait connaître à la Société MORQUIN et MUGULT les conditions d'installation d'une bascule sur l'un des emplacements mis à sa disposition et notamment sur la dépense afférente à la construction de la fosse, dont le montant a été fixé par votre Arrondissement de Paris à 380 Frs. (sa lettre du 17février 1939, adressée à notre Arrondissement).

Par lettre du 22 mars 1939, galement ci-jointe la Société MORQUIN et MUGUET nous donne son accord à ces conditions.

Je vous serai obligé de vouloir bien faire le nécessaire en vue de l'exécution des travaux.

Je fais demander au représentant de la Société MORQUIN et MUGUET de se mettre en rapport avec votre Arrondissement à ce sujet.

> P. LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION. L'INGE LEUR, CHEF DE LA SUBDIVISION DES INSTALLATIONS FIXES,

V.T.S.V.P....

Monsieur le Chef du Service

Ces travaux sont terminés. Nous faisons rembourser les frais par l'occupant.

Paris le 18 Juillet 1939 LE CHEF DU Ier ARRONDISSEMENT.

2 0 JUIL 1939

Le Chef de la Subdivision de la Comptabilité V.B.

gu 39

MORQUIN ET MUGUET

l à 9, rue de la Saône PARIS

AM/AR

Division des Etudes 60010 L. 157 PARIS, 1e 22 mars 1939.

S.N.C.F. Région Sud-Ouest Sce; EXPLOITATION-1, place Valhubert - PARIS -139

Messieurs,

Suite à votre lettre du 9 courant, nous sommes d'accord sur le pris de 380. Frs. que vous nous indiquez comme prix de construction d'une fosse destinée à recevoir notre bascule.

Notre chef magasinier avisera le chef d'entretien de la gare de Paris-Ivry dès que la bascule sera amenée à pied-d'oeuvre.

Nous sommes d'accord pour supporter les dépenses afférentes, tant à l'entretien, qu'à la vérification, par les agents du service des poids et mesures, de cette bascule.

Agréez, Messieurs, nos salutations distinguées.

MUGUET.

EXPLOITATION

Division des Etudes 60010 L. 157 9 mars 1939.

Monsieur,

Par votre lettre A.M./A.R. du 21 novembre 1938, vous nous avez fait savoir que vous désiriez placer sur l'un des emplacements mis à la disposition de votre Société, dans la halle nº 6 de la gare de Paris-Ivry, une bascule devenue disponible à votre usine et tous nous demandez si, compte tenu de la fourniture de cet appareil le devis afférent aux frais d'encastrement fixé approximativement à 425 Frs. serait valable.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les frais de construction de la fosse destinée à recevoir la bascule en question s'élèveront à 380 Frs. environ.

Il demeure entendu que votre Société aura également à supporter les dépenses afférentes, tant à l'entretien, qu'à la vérification, par les agents du Service des Poids et Mesures, de cette bascule.

Je vous prie de vouloir bien pour la bonne règle nous confirmer votre accord au sujet de ces conditions.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P. LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION, P.LE CHEF DE LA DIVISION DES ETUDES,

Signé: LARDEAU

Monsieur l'Administrateur-Délégué de la Société MORQUIN et MUGUET l à 9 rue de la Saône - PARIS - Sq 11 29

ga 11 39

1 9 AVR 1939

E X PLOITATION

Division des Etudes 60010 L. 157

LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION,

à Monsieur LE CHEF DU SERVICE DE LA VOIE ET DES BATIMENTS.

Emplacements mis à disposition de la Société MORQUIN et MUGUET sous la halle n° 6 de la gare de Paris-Ivry. Installation sur l'un des emplacements d'une bascule appartenant à cette Société.

Par lettre du 9 mars 1939 dont copie est cijointe, nous avons fait connaître à la Société MORQUIN et
MUGUET les conditions d'installation d'une bascule sur
l'un des emplacements mis à sa disposition et notamment
sur la dépense afférente à la construction de la fosse,
dont le montant a été fixé par votre Arrondissement de
Paris à 380 Fra. (sa lettre du 17février 1939, adressée
à notre Arrondissement).

Par lettre du 22 mars 1939, également ci-jointe la Société MORQUIN et MUGUET nous donne son accord à ces conditions.

Je vous sersi obligé de vouloir bien faire le nécessaire en vue de l'exécution des travaux.

Je feis demander au représentant de la Société MORQUIN et MUGUET de se mettre en rapport avec votre Arrondissement à ce sujet.

P. LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION. L'INGENIEUR, CHEF DE LA SUBDIVISION DES INSTALLATIONS FIXES.

Signé: LARDEAU

10 Al 18 39 Copie transmise à M. le Chef du Service de la Voie et des Bâtiments à titre de renseignement. REGION PURSUE OUEST -431 DOT 1938 NO EXPLOITATION CHUFTERSTAVIOFDELAVO Services Techniques 60.010 L. 157 "onsieur, Par lettre du 31 Août 1938 vous nous avez demandé l'installation d'une bascule sur l'un des emplacements mis à la disposition de votre Société sous la halle nº 6 de la gare de Paris-Ivry. J'ai l'honneur de vous faire connaître que nous consentons à donner satisfaction à votre demande sous ré-

serve que les frais d'encastrement de la bascule, fixés approximativement à 425 francs seront à la charge de votre Société.

D'autre part, votre Société aura également à supporter toutes les dépenses afférentes, tant à l'entretien qu'à la vérification, par les agents du Service des Poids et Mesures, de l'appareil en question.

Je vous prie de vouloir bien, pour la bonne règle, nous confirmer votre accord au sujet de ces conditions .

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

> P/ LE CHEF DU SERVICE DE L'EXPLOITATION L'Ingénieur, Chef de la Subdivision des Installations Fixes,

> > Signé i STITTET

Monsier le Che la Device

avini mon denvise lovel. Pais la 10/11/85 he chil de 1. Bornale

Monsieur l'Administrateur Délégué de la Société " MORQUIN et MUGUET" l à 9 rue de la Saône PARIS.